|  |
| --- |
| **Fiche action – Retours d’expérience et bonnes pratiques pour éviter les retranscriptions** |

Le présent document a pour objectif de recenser les bonnes pratiques et mesures barrières observées sur le terrain pour éviter les retranscriptions en EHPAD.

# Quels sont les risques liés aux retranscriptions ?

Retranscrire une prescription représente un risque important d’erreur lors de cette retranscription ou recopie (oubli d’un traitement, interversion entre 2 lignes, saisie d’un mauvais dosage par automatisme, etc…)

Par ailleurs, le fait qu’il existe des retranscriptions dans un établissement est un indicateur d’alerte sur de potentiels mauvaises pratiques : préparation des médicaments et/ou administration sans disposer de la dernière prescription à jour, pas de prescription selon la liste préférentielle/le livret thérapeutique, etc…

# Bonnes pratiques et observations terrain pour éviter les retranscriptions

* Planifier les visites des médecins et se rendre disponible (IDE, IDEC…) au moment de la prescription dans le logiciel pour une aide à la saisie
* Proposer une interface entre le logiciel du cabinet du médecin et celui de l'EHPAD
* Permettre un accès à distance, sécurisé, pour les médecins de ville (souvent plus facile en mode web)
* Mettre un PC à disposition des médecins traitants dans un espace dédié et toujours disponible (chariot, bureau, salle de consultation …) avec un accès sécurisé
* Accompagner les médecins traitants lors de la configuration initiale de leurs accès sur le logiciel de prescription
* Solliciter le médecin coordonnateur pour prescrire la ou les ordonnances de son(ses) confrère(s) dans le logiciel de l'établissement notamment en cas de retour d’hospitalisation

Il apparaît par ailleurs que la mise en place de réunion de concertation pluridisciplinaire facilite les changements de pratiques et l’arrêt des retranscription